



Un compteur pour 2 appartements

Par **mimi19**, le **21/04/2013** à **05:20**

je loue une maison avec un studio réservé au propriétaire celui ci vient de temps en temps mais il n'y a qu'un compteur d'eau et d'électricité que dois je faire pour qu'il règle ses consommations cela dure depuis 3 ans

Par **FRANCK34**, le **21/04/2013** à **08:55**

bonjour, le problème est que l'on a pas le droit de vendre de l'électricité si le compteur est à votre nom négociez une compensation sur le loyer verser pour tout savoir sur le bail <http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

Par **Lag0**, le **21/04/2013** à **08:56**

Bonjour, Pour l'eau, il est possible qu'il n'y ait qu'un seul compteur. L'abonnement doit alors rester au bailleur et les charges d'eau réparties selon une grille précisée (en général selon la surface des logements). Pour l'électricité, c'est illégal, le locataire doit avoir son propre abonnement et donc un compteur pour son logement uniquement.

Par **Boud**, le **23/04/2013** à **12:50**

Bonjour, Comment vous êtes vous arrangé avec le bailleur en début de location? Que

dit votre bail?rnrnLe problème c'est que si vous allez au conflit avec votre bailleur, soyez assuré qu'à la prochaine échéance vous recevrez un congé, mais d'un autre côté vous n'allez pas payer l'eau et l'électricité de votre bailleur!!rnrnIl est vrai que si le bailleur avait voulu garder le studio pour lui il aurait dû individualiser les deux compteurs.rnrnPrivilégiez le dialogue et le consensualisme